



VILLE
DE
PENMARC'H
FINISTÈRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU MERCREDI 31 MARS 2021

L'An deux mil vingt et un le trente et un du mois de mars à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de la commune de PENMARC'H, dûment convoqués, se sont réunis à titre exceptionnel et en raison de l'état d'urgence sanitaire en la salle socio-culturelle Cap Caval, sous la Présidence de Madame le Maire, Gwenola LE TROADEC.

À 18 h 00 Madame le Maire, Gwenola LE TROADEC, déclare la séance ouverte.

Mme Estelle GUICHAOUA, conformément à l'article L 2121.15 du CGCT est désignée **secrétaire de séance** par le Conseil municipal.

Mme Gwenola LE TROADEC introduit la séance en évoquant le décès, sur la commune de Penmarc'h le mardi 30 mars 2021, d'un pêcheur à pied originaire de Plomeur. Elle regrette que malgré les alertes et les mises en garde concernant les dangers relatifs aux grandes marées de tels accidents se produisent. Au nom de tous les élus et des habitants de Penmarc'h, Mme La Maire transmet ses condoléances à la famille de la victime.

Madame le Maire procède à l'appel de chaque conseiller et énonce l'ordre du jour.

Sont absents : Mme Sandrine ROBIN-MIOSSEC (procuration à M. Jean-Paul STANZEL); M. Stéphane LE GALL (procuration à Mme Fabienne LE GARS); Mme Kristell NICOLLE (procuration à M. Gilles BERNARD); Mme Marie-Claire DUPONT (procuration à M. Jean-Louis BUANNIC) et Mme Marlène GRENON (procuration à M. Raynald TANTER). M. Erwan SEZNEC, M. Thomas JONCOUR, M. Christian BUREL et M. Eric RAPHALEN ont prévenu d'une arrivée quelque peu retardée.

Le quorum étant atteint le Conseil municipal peut donc valablement délibérer.

À noter, la présence de M. Joël GARIN, Trésorier payeur principal de Pont-L'Abbé.

Madame le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée, le procès-verbal du Conseil municipal du mercredi 17 février 2021.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du mercredi 17 février 2021.

Point 1. Modification du tableau des emplois (Rapporteur Mme Florence BODÉRE)

Mme Florence BODÉRE fait lecture du rapport.

M. Raynald TANTER demande à ce que soit précisé dans la délibération que le Comité Technique qui s'est réuni le mercredi 17 mars 2021 a émis un avis favorable à la majorité avec une abstention, la sienne et non à l'unanimité. Il explicite que son abstention était motivée par un désaccord sur les changements intervenus au niveau de la direction générale. La qualité des personnes n'étant pas remise en cause, précise-t-il. Ainsi, la minorité s'abstiendra sur le vote de ce point, dit-il.

Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal adopte la délibération à la majorité avec cinq abstentions (celles de M. Raynald TANTER, Mme Marie-Claire DUPONT, M. Jean-Louis BUANNIC, Mme Karine COSQUÉRIC et Mme Marlène GRENON).

Point 2. Désignation des représentants au Syndicat Mixte des Ports de Pêche & Plaisance de Cornouaille au conseil portuaire (Rapporteur Mme Gwenola LE TROADEC)

Mme Gwenola LE TROADEC fait lecture du rapport.

M. Raynald TANTER et Mme Karine COSQUÉRIC se portent candidats pour la liste « Penmarc'h, un engagement, une passion », par principe pour montrer leur attachement aux instances portuaires. Ils font remarquer qu'ils seraient ravis de participer à cette instance.

Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal adopte la délibération désignant M. Jean-Paul STANZEL membre titulaire et M. Christian DURAND membre suppléant au sein du conseil portuaire du Syndicat Mixte des Ports de Pêche & Plaisance de Cornouaille à la majorité avec 21 voix pour la liste « Penmarc'h avec vous ! » et 5 voix pour la liste « Penmarc'h, un engagement, une passion » (celles de M. Raynald TANTER, Mme Marie-Claire DUPONT, M. Jean-Louis BUANNIC, Mme Karine COSQUÉRIC et Mme Marlène GRENON).

Point 3. Convention avec le SDIS pour la surveillance des plages été 2021 (Rapporteur M. Jean-Marc BREN)

M. Jean-Marc BREN fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

Point 4. Comptes de gestion 2020 (Rapporteur M. Jean-Paul STANZEL)

M. Jean-Paul STANZEL remercie M. Joël GARIN, Trésorier payeur principal de Pont-L'Abbé, de sa présence. Il rappelle le caractère particulier de cette année 2020, marquée par un changement d'équipe municipale et la crise sanitaire liée au COVID dont l'impact est estimé autour des 300 000 €. Il relève qu'à partir du mois de juillet un tour de vis sur les dépenses de fonctionnement et un ajustement des investissements prévus ont permis de réaliser des économies de gestion.

M. Eric RAPHALEN arrive à 18h12 et prendra part au vote des délibérations qui suivront.

M. Thomas JONCOUR arrive à 18h15 et prendra part au vote des délibérations qui suivront.

M. Christian BUREL arrive à 18h26 et prendra part au vote des délibérations qui suivront.

a) Budget principal

M. Jean-Paul STANZEL fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte la délibération **à l'unanimité.**

b) Budget annexe cinéma Eckmühl

M. Jean-Paul STANZEL fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte la délibération **à l'unanimité.**

c) Budget annexe camping

M. Jean-Paul STANZEL fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte la délibération **à l'unanimité.**

d) Budget annexe ports de plaisance

M. Jean-Paul STANZEL fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte la délibération **à l'unanimité.**

e) Budget annexe lotissement de Kerganten

M. Jean-Paul STANZEL fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte la délibération à **l'unanimité**.

Point 5. Comptes administratifs 2020 (Rapporteur M. Jean-Paul STANZEL)

Madame le Maire quitte la séance au moment des votes des comptes administratifs.

a) Budget principal

M. Jean-Paul STANZEL fait lecture du rapport.

M. Jean-Louis BUANNIC intervient pour prévenir que la minorité se positionnera favorablement sur les comptes administratifs de la commune parce que la situation financière est saine.

M. Jean-Paul STANZEL apporte quelques précisions, disant que les efforts dont les économies de gestion et la baisse des dépenses de fonctionnement faites par son équipe dès le mois de juillet ont participé à la bonne santé financière de la commune. « Nous n'avons pas levé tous les emprunts non plus ». Il ajoute avoir envie d'un budget constructif pour les penmarc'hais et qu'il ne veut plus de polémiques estimant avoir dit ce qu'il avait à dire et que « vous aussi » ajoute-t-il en s'adressant à la minorité.

Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal adopte la délibération à **l'unanimité**.

b) Budget annexe cinéma Eckmühl

M. Jean-Paul STANZEL fait lecture du rapport. Il ajoute qu'on est loin des niveaux de recettes de 2018 et 2019 à cause de l'impact du COVID. Que les agents ont été déployés sur d'autres missions.

Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal adopte la délibération à **l'unanimité**.

c) Budget annexe camping

M. Jean-Paul STANZEL fait lecture du rapport. Il note le bon fonctionnement de cette structure avec sa clientèle régulière et précise que là aussi des travaux sont envisagés.

Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal adopte la délibération à **l'unanimité**.

d) Budget annexe ports de plaisance

M. Jean-Paul STANZEL fait lecture du rapport. Il note que la hausse des tarifs qui a été votée l'an passé a eu un impact sur le budget 2021. Cependant cela ne permet pas d'envisager de gros travaux.

Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal adopte la délibération à **l'unanimité**.

e) Budget annexe lotissement de Kerganten

M. Jean-Paul STANZEL fait lecture du rapport. Il précise que c'est la dernière fois que l'on voit ce budget puisque le dernier lot a été vendu. Il dit que devant la hausse de l'immobilier, il faut trouver des solutions pour permettre aux jeunes ménages, souvent modestes, de se loger sur la commune. « Il va falloir rapidement proposer un nouveau projet de lotissement ». Concernant ce budget annexe, il propose de répondre aux éventuelles questions en précisant que toutes les factures sont à disposition en mairie et que chacun peut venir les consulter ce que peut confirmer le Trésorier ici présent.

Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal adopte la délibération à **l'unanimité**.

Point 6. Clôture du budget annexe lotissement de Kerganten (Rapporteur M. Jean-Paul STANZEL)

M. Jean-Paul STANZEL fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte la délibération à **l'unanimité**.

Point 7. Affectation des résultats 2020 (Rapporteur M. Jean-Paul STANZEL)

a) Budget principal

M. Jean-Paul STANZEL fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte la délibération à **l'unanimité**.

b) Budget annexe cinéma Eckmühl

M. Jean-Paul STANZEL fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte la délibération à **l'unanimité**.

c) Budget annexe camping

M. Jean-Paul STANZEL fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte la délibération à **l'unanimité**.

d) Budget annexe ports de plaisance

M. Jean-Paul STANZEL fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte la délibération à **l'unanimité**.

Point 8. Fixation des taux d'imposition 2021 (Rapporteur M. Jean-Paul STANZEL)

M. Jean-Paul STANZEL fait lecture du rapport et fait remarquer qu'il n'y a pas eu de hausse de la fiscalité.

Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal adopte la délibération à **l'unanimité**.

M. Eric RAPHALEN intervient ; il se dit satisfait mais étonné de ce vote à l'unanimité. « Tu as fait campagne en promettant notamment une baisse des taxes communales » dit-il en s'adressant à M. Jean-Marc BREN. « Tu comprendras donc notre surprise. Je pense qu'une simple abstention de ta part aurait été cohérente ». M. Jean-Paul STANZEL précise que les taxes n'ont pas augmenté mais pas baissé non plus car la conjoncture ne l'a pas permis. Il dit aussi que leur liste n'avait pas évoqué de baisse des taux lors du 2nd tour. Il annonce prendre en compte la remarque de M. Eric RAPHALEN qui conclut en disant qu'il est d'accord avec les taux proposés.

Point 9. Budgets primitifs 2021 (Rapporteur M. Jean-Paul STANZEL)

Mme Sandrine ROBIN-MIOSSEC arrive à 18h26, sa procuration à M. Jean-Paul STANZEL est annulée de fait ; elle prendra part au vote des délibérations qui suivront.

a) Budget principal

M. Jean-Paul STANZEL fait lecture du rapport et précise que ce budget est caractérisé par un effort sur les investissements.

M. Jean-Louis BUANNIC remercie pour ces explications, il dit que la minorité aurait pu voter favorablement. « Vous avez rajouté 54 000 € sur l'éclairage public. Le programme annuel 2021 construit ce que nous avons déjà imaginé pour Penmarc'h. En revanche, vous avez dû rendre 60 000 € correspondant à une subvention pour le centre nautique et donc nous nous abstenons sur le vote de ce budget ».

M. Jean-Paul STANZEL répond que c'est parce que le projet n'avait pas été lancé alors même que les résultats d'appels d'offre étaient arrivés. « L'arrêté de subvention de 2018 précisait que les dépenses soient effectuées sous 48 mois ce que vous n'avez pas enclenché. Ce n'est pas notre carence qui fait que nous devons rembourser, mais la vôtre. On est tenu de rembourser la subvention ».

M. Jean-Louis BUANNIC reprend la parole pour dire qu'il s'en tiendra aux faits et rien que sur la vérité des faits, « ce que tu as dit est juste », fait-il remarquer à M. Jean-Paul STANZEL Cette réhabilitation du centre nautique pourra peut-être se faire à un autre moment, plus propice. Une demande de dérogation sera peut-être toujours possible pour conserver la subvention, espère-t-il.

Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal adopte la délibération à la majorité avec sept abstentions (celles de M. Raynald TANTER, Mme Marie-Claire DUPONT, M. Jean-Louis BUANNIC, Mme Karine COSQUÉRIC, M. Christian BUREL, Mme Marlène GRENON et M. Eric RAPHALEN).

b) Budget annexe cinéma Eckmühl

M. Jean-Paul STANZEL fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

c) Budget annexe camping

M. Jean-Paul STANZEL fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

d) Budget annexe ports de plaisance

M. Jean-Paul STANZEL fait lecture du rapport.

M. Raynald TANTER explique que pour être en cohérence avec leur abstention lors du vote sur l'augmentation des tarifs des ports de plaisance, ils vont s'abstenir lors de ce vote.

Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal adopte la délibération à la majorité avec sept abstentions (celles de M. Raynald TANTER, Mme Marie-Claire DUPONT, M. Jean-Louis BUANNIC, Mme Karine COSQUÉRIC, M. Christian BUREL, Mme Marlène GRENON et M. Eric RAPHALEN).

Point 10. Rapport de la CLECT et attribution de compensation définitive 2021 (Rapporteur M. Denis STEPHAN)

M. Denis STEPHAN fait lecture du rapport. Il explique que c'est un choix de la CCPBS de réduire l'attribution de compensation depuis 2001. « L'attribution de compensation représentait la taxe professionnelle reçue par chaque commune ce qui explique la différence entre les communes. L'attribution de compensation est réduite à peau de chagrin du fait des transferts de compétences. Quelques communes se trouvent même en négatif ».

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

Point 11. Subventions aux associations 2021 (Rapporteurs Mme Estelle GUICHAOUA, M. Gilles BERNARD, Mme Fabienne LE GARS et Mme Jocelyne LE RHUN)

M. Jean-Paul STANZEL invite chaque élu concerné à s'exprimer et à faire une lecture du rapport collégiale. Mme Estelle GUICHAOUA fait lecture de la partie concernant le sport, M. Gilles BERNARD fait lecture du rapport concernant la culture, Mme Fabienne LE GARS fait lecture de la partie sociale du rapport et Mme Jocelyne LE RHUN fait lecture de la suite du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte la délibération à la majorité avec une abstention, celle de M. Jean-Paul STANZEL qui, en tant que Président d'une association, n'est pas autorisé à prendre part au vote.

Point 12. Subvention au CCAS (Rapporteur Mme Gwenola LE TROADEC)

Mme Gwenola LE TROADEC fait lecture du rapport.

M. Raynald TANTER demande des précisions. Mme Fabienne LE GARS précise donc que la subvention proposée reflète la hausse des demandes d'aide notamment pour l'électricité, le transport, la scolarité et les obsèques.

Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal adopte la délibération à **l'unanimité**.

Point 13. Subvention au cinéma Eckmühl (Rapporteur M. Jean-Paul STANZEL)

M. Jean-Paul STANZEL fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte la délibération à **l'unanimité**.

M. Jean-Paul STANZEL remercie l'assemblée pour son vote au nom du cinéma qui en a grand besoin.

Point 14. Demande de subvention au titre de la DSIL rénovation énergétique (Rapporteur M. Gilles MERCIER)

M. Gilles MERCIER fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte la délibération à **l'unanimité**.

Point 15. Demandes de subventions auprès de la Région et du Centre National de Musique pour l'achat de matériel scénique à destination de la salle Cap Caval (Rapporteur M. Erwan SEZNEC)

M. Erwan SEZNEC fait lecture du rapport. Il précise que l'achat du matériel ne pourra s'effectuer que lorsque la subvention sera acceptée et versée. Dans la négative, il faudra envisager l'achat d'un matériel moins onéreux.

M. Raynal TANTER dit ne pas avoir de souci sur le principe de cette demande de subvention, mais il souhaite que cette option soit mentionnée dans la délibération ; à savoir que si la subvention n'est pas obtenue, l'achat de matériel scénique sera revu à la baisse.

Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal adopte la délibération à **l'unanimité**.

Point 16. Demande de subvention auprès de la DRAC pour des travaux complémentaires à l'église Sainte Thumette (Rapporteur Mme Nadine BETROM)

Mme Nadine BETROM fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

Point 17. Signature des conventions de servitude au profit de Mégalis Bretagne pour l'implantation d'armoires techniques sur la commune de Penmarc'h (Rapporteur M. Jean-Pierre SAVINA)

M. Jean-Pierre SAVINA fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

Point 18. Actualisation de la convention SIADS (Rapporteur M. Denis STEPHAN)

M. Denis STEPHAN fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

Point 19. Mise en place d'un comité de pilotage PLU (M. Denis STEPHAN)

M. Denis STEPHAN fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

Point 20. Lancement d'une souscription auprès de la Fondation du Patrimoine pour la rénovation du vieux phare (Rapporteur Mme Jocelyne LE RHUN)

Mme Jocelyne LE RHUN fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

Madame le Maire remercie l'assemblée d'avoir participé à ce Conseil malgré le contexte sanitaire.

La séance est close à 19 h 51.

La secrétaire de séance,

Estelle GUICHAOUA



La Maire,

Gwenola LE TROADEC

